

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 87374 du 8 décembre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : INTJ1428570S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 81319 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426774S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2015:

Besson, Pierre-Yves Nigend : 155 409 Numéro de livret de solde : 8 013 205

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2015:

Riebel, Simon Nigend : 208 527 Numéro de livret de solde : 8 062 705

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2015:

Didelle, Luc Nigend : 319 623 Numéro de livret de solde : 8 093 016

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
A. BROWAËYS